

**Rapport N° 241**

**Réponse au postulat de M. le Conseiller communal Pierre Girard pour le Parti Indépendant Nyonnais intitulé « Pour une amélioration des conditions tarifaires du parking de Perdtemps le samedi »**

---

Nyon, le 11 janvier 2016

Au Conseil communal de Nyon

Monsieur le Président,  
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

La commission chargée d'examiner le rapport municipal n°241 s'est réunie mardi 17 novembre 2015. Elle était composée de Mmes Inès Abeya et Sandrine Breitenmoser ainsi que de MM. Marco Carezza, Pierre Girard (postulant), Vincent Hacker, Manuel Marques, Joël Tawil (président-rapporteur) et Jürgen Vogel. Les commissaires remercient vivement Mme la Municipale Elisabeth Ruey-Ray ainsi que Mme Naïma Mameri Khiat, toutes deux présentes lors de la séance, pour les explications et les réponses fournies à leurs multiples questions.

**Position de la Municipalité**

A titre préalable, la Municipalité reconnaît la nécessité de soutenir les activités commerciales de proximité, d'assurer leur vitalité et souligne le rôle des autorités dans l'accomplissement de cet objectif. Elle admet également que les commerçants nyonnais - et particulièrement les petites structures - sont aujourd'hui confrontés à des défis importants et parfois nouveaux, qui ne vont pas sans pénaliser leur chiffre d'affaires.

La Municipalité refuse toutefois de voir dans ce phénomène une spécificité nyonnaise. A l'appui de son argumentation, elle cite les résultats financiers contrastés enregistrés ces dernières années par les centres commerciaux de Signy et de Chavannes-de-Bogis. Elle en conclut que la situation économique difficile dans laquelle évoluent les commerçants revêt un caractère plutôt régional qui s'étend bien au-delà des frontières de notre commune.

Poursuivant son raisonnement, la Municipalité veut ainsi croire que les causes d'une telle morosité ne sont pas à rechercher dans la politique de notre commune mais s'inscrivent dans une échelle plus globale. Elle pointe notamment du doigt les effets du franc fort, la concurrence des commerces français, de même que les nouvelles pratiques des consommateurs qui privilégient toujours plus les achats sur internet.

Toujours selon la Municipalité, en proposant d'étendre la gratuité du parking de Perdtemps d'une heure supplémentaire le samedi matin afin de stimuler le commerce de proximité, le postulant répond à une préoccupation légitime, quoique de façon inadéquate. En substance, la proposition précitée, bien que pavée de bonnes intentions, compromettrait les efforts déployés par la Municipalité pour promouvoir la mobilité douce et contribuerait à saturer encore plus un parking dont l'affluence est importante, y compris les samedis. Selon les chiffres fournis par les services municipaux, le parking de Perdtemps atteindrait un état de saturation en moyenne 7 samedis sur 10. Ainsi donc, l'octroi d'une deuxième heure de stationnement gratuite les samedis aurait pour

conséquence inévitable d'exacerber la pénurie de places de parking au centre-ville et par là, la frustration des automobilistes désireux de garer leur véhicule sans pouvoir le faire.

Si la proposition du postulant devait être introduite, elle irait également à rebours de la suppression de la gratuité entre 12h et 14h décidée il y a quelques années afin de lutter contre le stationnement des conducteurs pendulaires. De l'avis de la Municipalité, la politique de prix pratiquée actuellement, qui prévoit un tarif progressif, serait donc conçue pour les commerçants et leurs clients puisqu'elle permettrait à ces derniers de garer leur véhicule pendant deux heures au tarif de 1.- CHF seulement tout en garantissant que ces places ne soient pas occupées par des conducteurs n'ayant aucune intention de faire leurs achats dans notre ville. Par ailleurs, la délégation municipale souligne que la politique de stationnement à Perdtemps qui limite la gratuité à une heure de stationnement n'est pas plus restrictive que celle d'autres parking communaux publics ou privés comme à La Combe, pas plus qu'elle ne souffre de la comparaison avec des parkings situés sur le territoire d'autres communes du canton.

Dans ces conditions, la Municipalité examine d'autres solutions en vue de soutenir les commerçants nyonnais. Elle aurait déjà engagé à cette fin des contacts réguliers avec le président de la Société Industrielle & Commerciale (ci-après SIC). En parallèle, la Municipalité appelle également les acteurs concernés à faire preuve de créativité et d'esprit d'initiative, en proposant par exemple d'offrir les frais de stationnement aux clients ayant effectué des achats d'un montant minimum de CHF 50.-, à l'instar de Manor.

### **Réflexions de la commission**

Un commissaire conteste le bien-fondé des statistiques avancées par la Municipalité. Il fait notamment valoir que si la ville connaît effectivement un réel engorgement durant la semaine, il en va autrement les samedis. Les compteurs affichés à l'entrée du parkings afficheraient régulièrement la mention « Complet » alors que même que des places de stationnement seraient toujours disponibles. Ce même commissaire soulève également que la comparaison par la Municipalité des politiques de stationnement telle que pratiquées à Perdtemps et à La Combe n'est guère pertinente. Il paraît évident, selon lui, qu'un centre commercial n'aurait guère intérêt à étendre la gratuité au-delà d'une heure de stationnement si les achats dans les différentes enseignes du centre peuvent être raisonnablement effectués dans ce laps de temps.

Si la commission dans son ensemble demeure prudente sur l'efficacité d'une heure gratuite supplémentaire afin de stimuler la fréquentation des commerces nyonnais du centre-ville, elle insiste sur l'aspect symbolique d'une telle mesure. Elle souligne de plus que l'installation de nouveaux feux de circulation, l'augmentation du prix des macarons ainsi que la disparation de places de stationnement au centre-ville ont eu pour effet de créer un climat hostile pour les conducteurs et par ricochet, pour les commerçants. Une extension de la gratuité du stationnement à Perdtemps pourrait ainsi contribuer à obtenir une politique plus équilibrée en faveur des automobilistes.

La commission s'est également interrogée sur les répercussions financières d'une telle mesure. En l'état actuel, le temps moyen de parking s'élève à deux heures si bien que, même en supposant que l'extension de la gratuité à une deuxième heure supplémentaire ne modifiera pas les habitudes des usagers, environ 50% de ceux-ci devraient continuer à s'acquitter d'une taxe de stationnement. Il serait cependant périlleux, pour ne pas dire impossible, de déterminer avec exactitude dans quelle mesure une deuxième heure gratuite pourrait influencer la demande de places de stationnement sur le parking de Perdtemps. Tout au plus la commission conclut-elle qu'eu égard au coût de revient horaire modeste d'une place de parking à Perdtemps – ce coût est estimé à 30cts par les autorités – et en tenant compte du fait que la gratuité de la deuxième heure ne s'appliquerait que les samedis, le risque financier supporté par la commune est relativement limité.

Dans leur ensemble, les commissaires reconnaissent que la réponse municipale n'est pas dépourvue de cohérence et s'inscrit dans la politique de mobilité suivie ces dernières années. La commission déplore toutefois l'absence de propositions alternatives, concrètes et immédiates formulées par la Municipalité pour soutenir les commerçants nyonnais. Cette impasse a conduit les commissaires à examiner quelques pistes de réflexions dans ce sens.

Certains commissaires plébiscitent une réponse plus globale en reconsidérant les tarifs pratiqués dans d'autres parkings communaux. Ils pointent notamment du doigt le caractère inabordable des prix de stationnement en vigueur au parking de la Duche. Bien que la Municipalité ne soit qu'actionnaire minoritaire au sein de la société gérante, la commission estime qu'il est du devoir de la Municipalité d'exercer tous les moyens de pression en son pouvoir afin de rétablir les tarifs de stationnement à un niveau plus raisonnable.

Un commissaire suggère de garantir la gratuité du stationnement à Perdtemps les samedis de 8h à 10h du matin. Il fait valoir qu'une telle mesure stimulerait la fréquentation des commerces nyonnais du centre-ville durant les heures creuses, sans provoquer de congestion supplémentaire du trafic. La commission, unanime, est en tout cas d'avis que la proposition contenue dans le postulat mériterait à tout le moins de faire l'objet d'une période d'essai de six mois par exemple. L'octroi d'une heure de stationnement gratuite supplémentaire les samedis sur le parking de Perdtemps ne paraît pas entraîner des conséquences désastreuses au point d'enterrer le projet *ab ovo*. L'expérience pourra ainsi être reconduite si elle s'avère concluante.

## **Conclusions**

La commission exprime sa satisfaction de constater que la Municipalité semble consciente des difficultés que traversent les commerçants nyonnais. Elle prête une oreille attentive aux arguments de la délégation municipale quant aux effets de la mesure du postulat sur la congestion du trafic et fait sienne la préoccupation de développer une politique de mobilité cohérente.

Toutefois, la commission estime que la réponse de la Municipalité n'est pas à la hauteur des enjeux. Le caractère raisonnable et pondéré de la demande contenue dans le postulat laisse penser que sa mise en œuvre n'aura un impact que très limité sur le trafic et la pénurie de places de stationnement à Perdtemps, à supposer qu'une telle pénurie existe réellement les samedis. L'extension de la gratuité à une deuxième heure de stationnement à Perdtemps les samedis constituerait une impulsion et un geste bienvenus en faveur des commerçants nyonnais. Forte de ce qui précède, la commission demande à la Municipalité de reconsidérer sa position à la lumière des propositions qu'elle a développées dans le cadre de sa séance.

La commission souhaiterait que la Municipalité examine l'application alternative ou cumulative des mesures suivantes, dans la mesure des possibles : la réduction des tarifs de stationnement au parking de la Duche, la gratuité du stationnement entre 8h et 10h du matin les samedis au parking de Perdtemps ainsi que l'octroi du deuxième heure de stationnement gratuite à Perdtemps les samedis. Dans tous les cas, la commission souhaiterait que les commerçants soient associés à la démarche retenue. Convaincue du bien-fondé d'une solution trouvée d'entente entre les autorités et les commerçants, la commission verra d'un œil bienveillant toute mesure élaborée dans un cadre respectueux des intérêts de chacun des acteurs concernés.

Au vu de ce qui précède, nous vous demandons, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de prendre la (les) décision(s) suivante(s) :

## **Le Conseil communal de Nyon**

**vu** le rapport municipal N° 241 répondant au postulat de M. le Conseiller communal Pierre Girard intitulé « Pour une amélioration des conditions tarifaires du parking de Perdtemps le samedi »,

**oui** le rapport de la commission chargée de l'étude de cet objet,

**attendu** que ledit objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

## **décide :**

- de prendre acte du rapport municipal N° 241 valant réponse au postulat déposé le 16 mars 2015 par M. le Conseiller communal Pierre Girard pour le Parti Indépendant Nyonnais (PIN) intitulé « Pour une amélioration des conditions tarifaires du parking de Perdtemps le samedi ».

## La Commission :

Abeya Inès  
Breitenmoser Sandrine  
Carenza Marco  
Girard Pierre (postulant)  
Hacker Vincent  
Marques Manuel  
Tawil Joël (Président-rapporteur)  
Vogel Jürgen